



Comment faire ?

Vous devez contacter l'UDAF du Loiret

Pour votre projet, un professionnel

vous proposera :

- ◆ Une écoute
- ◆ Une évaluation
- ◆ Un accompagnement

**Union Départementale
des Associations Familiales
du Loiret**

2 rue Jean-Philippe Rameau

45057 ORLEANS Cedex 01

Tél : 02 38 71 99 31

Fax : 02 38 71 99 86

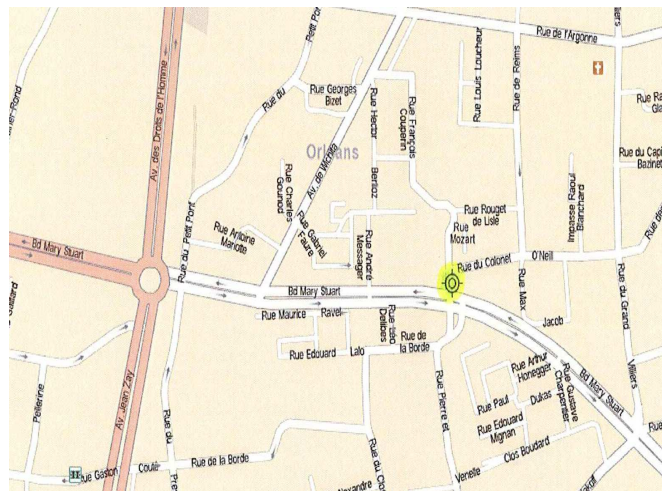
Courriel : udafloiret@udaf45.fr

Site Internet : www.udaf45.com

Union Départementale des Associations Familiales du Loiret



Mdaf
45



Union Départementale des Associations Familiales du Loiret



MICRO CRÉDIT PERSONNEL

**Un crédit
&
Un accompagnement**

Action soutenue par l'Association Parcours confiance
de la Caisse d'Épargne et la Caisse des dépôts
de la région Centre



LE MICRO CREDIT

L'UDAF du Loiret
soutient le Micro Crédit social
personnel en réponse aux besoins
des habitants du département.

Pour quoi faire ?

- ◆ **Pour financer un projet de vie :**
 - recherche d'emploi, formation professionnelle, bilan de compétence...
 - accès à un logement autonome, dépôt de garantie...
 - mariage, permis de conduire, accès à la culture...
- ◆ **Pour affronter un accident de la vie :**
 - changement de situation familiale ou professionnelle : divorce, diminution brutale de ressources, déménagement...
 - achat ou remplacement d'électroménager de première nécessité...
 - frais liés à la santé, à des obsèques...
- ◆ **Ce qui n'est pas pris en compte :**
 - le rachat de dette
 - le refinancement de crédits bancaires existants
 - le remboursement de découverts bancaires

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un prêt bancaire
pour les particuliers qui souhaitent
concrétiser un projet de vie et pour
qui l'accès au crédit traditionnel
est impossible ou inadapté.

Pour qui ?

Que vous soyez chef de famille, seul, ou
en couple, étudiant, retraité, chômeur,
bénéficiaire des minimas sociaux
ou salarié aux revenus modestes.



Action soutenue par l'Association
Parcours confiance de la Caisse d'Epargne
et la Caisse des dépôts de la région Centre



Pour quel montant ?

- ◆ Crédit de 300 à 3 000 €
- ◆ Possibilité jusqu'à 12 000 € pour des situations exceptionnelles
- ◆ Taux du Livret A en vigueur
- ◆ Sans frais de dossier
- ◆ Sans frais de garantie, ni caution, ni questionnaire de santé
- ◆ Assurance décès invalidité: 0,84% du capital emprunté

Pour quelle durée ?

- ◆ De 6 à 36 mois

